OFFRE DE SERVICE

Gisements, potentiels et impacts des énergies marines renouvelables



VOTRE BESOIN

L'industrie des énergies renouvelables en mer (éoliennes posées ou flottantes, hydroliennes, systèmes de récupération d'énergie thermique des mers, systèmes houlomoteurs…) en est à ses débuts et pourra être un creuset d'innovations ces prochaines années.

- Pour sécuriser les investissements et diminuer les coûts des projets, une **connaissance fine du secteur d'implantation** des machines doit être apportée aux acteurs concernés le plus en amont possible de la définition du projet. Cette connaissance porte sur les **gisements exploitables** et le recensement des **enjeux existants** (les usages, les contraintes techniques et les sensibilités environnementales du milieu). Ces éléments serviront à réaliser l'état initial du site et à alimenter un éventuel débat public.

Les porteurs de projets ont également besoin de ces informations afin de dimensionner le projet, de définir les suivis environnementaux et les mesures « éviter, réduire et compenser » adaptés.

- D'autre part, les porteurs de projets doivent effectuer **un suivi des impacts** sur le milieu et vérifier l'**efficacité des mesures de réduction et de compensation**. Ces études doivent faire l'objet d'une expertise spécifique visant à garantir la qualité de ces travaux.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema vous accompagne dans le développement des énergies renouvelable en mer en contribuant à l'analyse des potentiels, à l'identification des enjeux existants en mer et sur le littoral et au suivi des impacts.
En fonction des besoins, le Cerema peut vous apporter :

CONTACT

✉ Nos contacts en région
https://cerema.app.box.com/v/nos-contacts-en-region

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Energies renouvelables terrestres et maritimes

- Une **assistance à maîtrise d’ouvrage**, en amont du projet, pour la réalisation des **études techniques et environnementales** et l’ **état initial d’un site** ;
- Son expertise, durant chaque phase de vie de projet, afin de recenser les résultats des suivis du site et d’analyser l’efficacité des mesures de réduction et de compensation mises en place. Le Cerema pourra mettre en place **un observatoire de suivi du site de la conception du parc jusqu’à la remise en état du site**.

Le Cerema travaillera en lien avec les services de l’État et les autres établissements publics.
Depuis 2010, le Cerema est un acteur majeur de la planification des énergies renouvelables en mer. Dans ce cadre, il développe une base de données mer et littoral à l’échelle de la France métropolitaine visant à identifier les enjeux à prendre en considération. Par ailleurs, la Cerema réalise pour le Ministère une expertise des études techniques et environnementales réalisées par les Établissements Publics pour la levée des risques du projet de parc éolien en mer situé au large de Dunkerque.